Image not found or type unknown

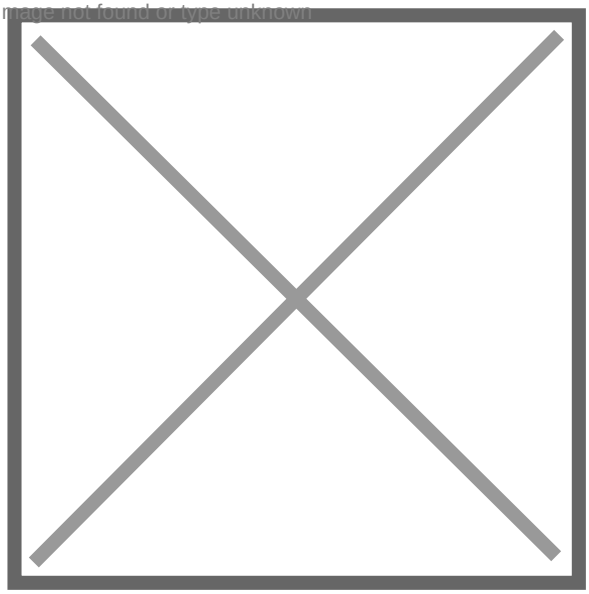

Conseil par rapport à une demande d'une agence immobilière

Par **marty**, le **21/06/2008** à **07:59**

mon mari, son frère et sa soeur décide de vendre une maison familiale par l'intermédiaire d'une agence: celle ci me demande en que conjointe de signer une attestation pour la vente de ce bien en me précisant que c'est légal sans d'autres explications. Pouvez-vous m'expliquer svp les raisons et le pourquoi de cette demande étant donné que je ne suis pas l'héritière. Merci de vos conseils

Par **Marion2**, le **21/06/2008** à **18:59**

N'étant pas héritière, vous n'avez pas à signer quoique ce soit, ça ne vous concerne pas !
Je ne comprends pas du tout pourquoi cette agence a besoin de votre signature, et contrairement à ce qu'elle dit : [fluo]Ce n'est pas légal[/fluo]

Par **Mike46**, le **21/06/2008** à **21:18**

Bonsoir,
vivez-vous dans cette maison ?
Quel type de contrat de mariage vous uni avec votre époux ?
Cordialement

Par **saladine**, le **21/06/2008** à **21:35**

bsr,

les agents immobiliers sont avant tout des commerciaux, et non des juristes.

ils pensaient certainement que le bien était commun (bien de la communauté) ou alors que vous habitiez dans ce logement formant ainsi le logement de la famille.

comme vous n'êtes pas dans ce cas (je suppose), le bien entre dans les biens propres de votre époux (en indivision avec ses freres et soeurs), ils n'avaient pas à vous demander votre avis à ce sujet et à vous faire signer aucun document.

cdlt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés